

Devenir actionnaire de Plesséole en créant ou en intégrant un club d'investissement

5 à 20 personnes par club

Les clubs prennent part à la gouvernance de la SAS Plesséole.

Leur fonctionnement est démocratique et solidaire.

Chacun investit comme et quand il le souhaite. Lorsque le parc éolien tournera, chacun recevra des dividendes en fonction du nombre d'actions qu'il possède.



Vous êtes intéressés ?

Contactez-nous !

plesseole@gmail.com

06 86 04 20 28

Grâce à l'épargne citoyenne, nous construisons un territoire à énergie positive

PLESSÉOLE

Pour une MAITRISE LOCALE
ET CITOYENNE de l'ENERGIE

Ancrage local

Finalité non spéculative

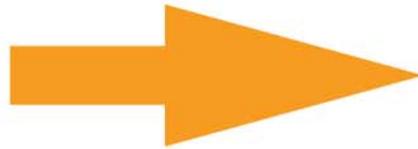
Gouvernance citoyenne

Écologie

Plesséole est la société d'exploitation du parc éolien
citoyen de Plessé.



- ▶ association loi 1901 constituée de Plesséens, créée fin 2015
- ▶ éducation populaire énergies renouvelables et économies d'énergies : tous acteurs de la transition énergétique face aux enjeux climatiques
- ▶ promotion de l'énergie citoyenne donner les moyens aux particuliers de s'approprier les projets
- ▶ création d'un parc éolien géré par des citoyens actionnaires



ECP est garant de l'éthique citoyenne et écologique du projet

en relation avec les collectivités locales, les habitants, les associations, les riverains, les propriétaires et les exploitants agricoles



- ▶ société d'exploitation du parc éolien, émanation d'ECP
- ▶ capital ouvert aux citoyens via des clubs d'investissement

Clubs d'Investissement
Regroupement de 5 à 20 personnes voulant investir dans un même projet

- ▶ financement des études en phase Développement

étude des vents (avec installation d'un mât de mesure)
étude paysagère
étude faune - flore
étude d'impact sur les chiroptères
étude acoustique
étude géobiologique

Coût du développement
≈ 300 000 €

Durée des études ≈ 2 ans

- ▶ montage du dossier de permis de construire

Instruction et obtention du permis de construire ≈ 1 an

- ▶ financement de la construction du parc

choix des machines et lancement des marchés
recherche de financements (clubs d'investissement, collectivités, ...)
constitution des dossiers d'emprunts bancaires

Phase de construction ≈ 2 ans

- ▶ gestion et maintenance du parc
- ▶ rémunération des investissements

Durée d'exploitation des éoliennes ≥ 25 ans

- ▶ démantèlement ou remplacement des éoliennes